

2023-0677  
2023-11-10

GROUPE 11 FONGICIDE

CONTENU NET :  
2 - 10 L

**FONGICIDE REASON<sup>MC</sup> 500SC**

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

**Pour la suppression de maladies fongiques dans les carottes, les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet, les tomates, le ginseng et les haricots à écosser, le basilic, et le tabac.**

**Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes-tiges et légumes fleurs du genre Brassica, les légumes-feuilles du genre Brassica, les légumes-bulbes, les épinards (y compris les jeunes épinards) et les haricots à écosser.**

**Pour la suppression du mildiou transmis par les semences dans les pommes de terre.**

USAGE COMMERCIAL



ATTENTION – POISON  
**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 27462  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF:

Fénamidone 500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT  
L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Gowan Company, L.L.C.  
B.P. Box 5569  
Yuma, AZ 853665569  
1-800-960-4318

2023-0677

2023-11-10

### **MISES EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Peut irriter les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :**

Durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage et durant les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les préposés à l'application et les autres préposés à la manipulation, ainsi que les travailleurs qui manipulent les pommes de terre de semence traitées avec le Fongicide REASON 500SC, doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques. Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d'un système d'élimination du brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonné. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2023-0677

2023-11-10

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

- Administrer un traitement symptomatique.
- Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELLEZ LE 1-888-478-0798**

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section « **MODE D'EMPLOI** ». Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasitiques utiles. La meilleure technique d'épandage existante, qui réduit la dérive hors cible, doit être utilisée pour réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les limites du champ.
- Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou des sols argileux.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.
- Éliminer le surplus de plantons traités. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.

#### **ENTREPOSAGE :**

- Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination.
- Tenir éloigné du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
- **NE PEUT** être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer le contenant avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

#### **ÉLIMINATION:**

##### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

2023-0677

2023-11-10

**Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-0677  
2023-11-10



GROUPE FONGICIDE

**FONGICIDE REASON<sup>MC</sup> 500SC**

CONTENU NET :  
**2 - 10 L**

CONCENTRÉ EN SUSPENSION

**Pour la suppression de maladies fongiques dans les carottes, les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet, les tomates, le ginseng et les haricots à écosser, le basilic, et le tabac.**

**Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes-tiges et légumes fleurs du genre Brassica, les légumes-feuilles du genre Brassica, les légumes-bulbes, les épinards (y compris les jeunes épinards) et les haricots à écosser.**

**Pour la suppression du mildiou transmis par les semences dans les pommes de terre.**

USAGE COMMERCIAL



**ATTENTION – POISON**  
**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : **27462**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Fénamidone 500 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**  
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Gowan Company, L.L.C.  
B.P. Box 5569  
Yuma, AZ 853665569  
**1-800-960-4318**

2023-0677

2023-11-10

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Comme traitement foliaire, pour la suppression de maladies fongiques dans les carottes, les cucurbitacées, les pommes de terre, les feuilles de navet, les tomates, le ginseng et les haricots à écosser. Pour la répression de maladies fongiques dans les légumes du genre *Brassica*, les légumes-bulbes, les épinards, y compris les jeunes épinards et les haricots à écosser. Comme traitement des plantons de pommes de terre, pour la suppression du mildiou transmis par les semences dans les pommes de terre. Le Fongicide REASON 500SC est un fongicide préventif et protecteur qui inhibe la germination des spores et agit comme anti-sporulant.

## **SÉCURITÉ ET MANUTENTION**

### **MISES EN GARDE :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Peut irriter les yeux. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Sa laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Aucun aliment, boisson ou produit du tabac ne doit se trouver sur les lieux d'entreposage ou d'utilisation du produit. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :**

Durant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage et durant les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de sécurité ou un écran facial. Les préposés à l'application et les autres préposés à la manipulation, ainsi que les travailleurs qui manipulent les pommes de terre de semence traitées avec le Fongicide REASON 500SC, doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, et des gants résistant aux produits chimiques. Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d'un système d'élimination du brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, directement ou par dérive.

### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne sonner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2023-0677

2023-11-10

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

- Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.
- Administrer un traitement symptomatique.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE 1-888-478-0798

#### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons indiquées dans la section « MODE D'EMPLOI ». Ce produit peut être nocif pour les arthropodes prédateurs ou parasitiques utiles. La meilleure technique d'épandage existante, qui réduit la dérive hors cible, doit être utilisée pour réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les limites du champ.
- Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées jusque dans les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou des sols argileux.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande végétative entre la zone traitée et la bordure du plan d'eau.
- Éliminer le surplus de plantons traités. Le surplus de semences traitées peut être ensemencé au double du taux de semis normal sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, conformément aux exigences locales.

#### **ENTREPOSAGE**

- Ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par l'entreposage ou l'élimination.
- Tenir éloigné du feu ou d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.
- NE PEUT être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit a été entreposé pendant au moins un an, bien secouer le contenant avant d'utiliser.

2023-0677

2023-11-10

- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie ou de contenants endommagés ou qui fuient, composer sans frais le 1-800-478-0798.

## **ÉLIMINATION**

### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Élimination du produit non utilisé ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territoriale.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Élimination de la solution de pulvérisation non utilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, et des canaux d'irrigation.

### **Mélange en cuve :**

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Gowan Company au 1-800-960-4318 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## MODE D'EMPLOI

### AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

#### Légumes à bulbes (Groupe de cultures 3)

Ail, ail d'Orient, poireau, oignon (sec et vert), ciboule, échalote, ciboulette (feuilles fraîches), ciboulette (chinoise et feuille fraîches), hémérocalle (bulbe), hosta, elegans, fritillaire (bulbe et feuilles), ail rocambole, kurrat, Allium cernuum, ail des bois, oignon à botteler de Beltsville, oignon Chinois (bulbe), oignon (frais), Allium macrostemom, oignon (perle), oignon patate (bulbe), fanes d'oignons d'Égypte, lis (bulbe).

| CULTURE                                 | MALADIE  | DOSE      | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|---|--|-----------|--|
| Légumes à bulbes (groupe de cultures 3) | Répression du mildiou (Perenospora destructor) | 400 mL/ha | Pour un résultat optimal, débiter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé. |

**RESTRICTIONS :** NE PAS appliquer plus de 1600 mL/ha du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur les légumes à bulbes, soit un maximum de 4 applications par saison de croissance. NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11. Si deux applications

2023-0677  
2023-11-10

consécutives sont faites, faire au moins deux applications d'un fongicide identifié comme ne

**AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica & Chou-rave:

Brocoli; Chou de Bruxelles; Chou pommé; Chou pé-tsaï; Chou-fleur & Chou-rave

| CULTURE  | MALADIE  | DOSE            | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|--|--|-----------------|--|
| Groupe des Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica & Chou-rave | Répression du mildiou<br>( <i>Peronospora parasitica</i> ) | 400 - 600 mL/ha | Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Les applications devraient être faites à intervalle de 5 à 10 jours. Opter pour l'intervalle le plus court entre les applications et/ou utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont favorables à des cas de maladie graves. Une couverture complète est requise. Utiliser un volume de pulvérisation de 150 à 250 L/ha. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 3 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur les légumes-tiges et légumes-fleurs du genre Brassica du genre *Brassica* & Chou-rave. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement. Pour limiter la possibilité de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

2023-0677  
2023-11-10

| Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de |

**AVIS À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Légumes-feuilles du genre *Brassica* (sauf les feuilles de navet):

Roquette; rapini; brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; chou pak-choï; chou cavalier; cresson alénois; cresson de terre; chou à faucher; chou frisé; maca; mizuna; feuille de moutarde; radis, feuille; colza, feuille; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; cresson de fontaine

| CULTURE   | MALADIE   | DOSE            | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|---|---|-----------------|--|
| Sous-groupe des légumes-feuilles du genre <i>Brassica</i> | Répression du mildiou ( <i>peronospora parasitica</i> ) | 400 - 600 mL/ha | Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Les applications devraient être faites à intervalle de 5 à 10 jours. Opter pour l'intervalle le plus court entre les applications et/ou utiliser la dose la plus élevée lorsque les conditions sont favorables à des cas de maladie graves. Une couverture complète est requise. Utiliser un volume de pulvérisation de 150 à 250 L/ha. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 3 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur les légumes-feuilles du genre *Brassica*. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte.

Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

Pour limiter la possibilité de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 2 jours.

**AVIS À L'ACHETEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-après.

| CULTURE  | MALADIE   | DOSE      | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|----------|---|-----------|--|
| Carottes | Fonte des semis et cavité pythienne causées par <i>pythium spp.</i> | 600 mL/ha | Faire la première application dans les 7 jours suivant la plantation. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 750 L/ha et diriger le jet à la base de la plante. Répéter les applications à intervalles de 7 jours. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 2 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance de les carottes. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Afin de limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe ou d'un mode d'action différent.

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

Cucurbitacées incluant: Concombres chinois, concombres, courges, citrouilles, courges d'été, potirons, melons à confire, melons brodés, melons d'eau, cantaloups.

| CULTURE       | MALADIE  | DOSE         | PÉRIODE D'APPLICATION   |
|---------------|--|--------------|---|
| Cucurbitacées | Mildiou<br>( <i>Pseudoperonospora cubensis</i> ) | 400<br>mL/ha | Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 300 à 600 L/ha. Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 4 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur les cucurbitacées. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

Pour limiter le potentiel de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

Ne pas retourner dans les champs traités avant que les résidus n'aient séché.

2023-0677

2023-11-10

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

| CULTURE | MALADIE  | DOSE         | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|---------|--|--------------|--|
| Ginseng | Pourriture<br>phytophthoréenne<br>causée par<br><i>Phytophthora<br/>cactorum</i> | 600<br>mL/ha | Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 460 à 1 400 L/ha. Les applications répétées doivent être faites à intervalles de 8 à 14 jours. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 3 applications de Fongicide REASON 500SC par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte. Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

2023-0677  
2023-11-10

| CULTURE        | MALADIE  | DOSE  | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|----------------|--|---|--|
| Pomme de terre | Mildiou transmis par les semences<br><i>(Phytophthora infestans)</i> | Traitement des plantons :<br><br>10 mL/100 kg de semences | <p>Appliquer le Fongicide REASON 500SC lorsque le mildiou transmis par les semences menace. Pour une suppression optimale des maladies, une bonne couverture du planton est nécessaire. Appliquer la dose indiquée sous forme de pulvérisation diluée en utilisant de l'équipement qui permet la couverture uniforme de chaque planton.</p> <p>Appliquer un maximum de 150 ml de bouillie / 100 kg de plantons. Agiter ou remuer la bouillie, au besoin.</p> <p>Appliquer uniquement dans des endroits bien ventilés ou équipés d'un système d'élimination du brouillard de pulvérisation ou de la poussière. Il est recommandé de nettoyer et d'aseptiser régulièrement toutes les surfaces pouvant entrer en contact avec les plantons (p. ex., coupeuses, tables, couteaux, matériel de plantation, etc.).</p> <p>Les plantons doivent être traités immédiatement après la coupe.</p> <p>Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme source de fourrage.</p> <p>Dans le cadre du processus de coupe et de traitement des plantons, l'application d'un ingrédient absorbant est recommandée pour améliorer la subérisation.</p> |

2023-0677

2023-11-10

Le Fongicide REASON 500SC peut être mélangé en cuve avec des produits contenant de la Clothianidine et Prothioconazole/Penflufen, Clothianidine ou Prothioconazole/Penflufen et qui sont homologués pour le traitement des plantons de pommes de terre pour améliorer la suppression de certaines maladies et/ou d'insectes, si nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit d'association pour connaître les doses d'application, les précautions et le mode d'emploi associés à ces produits, et suivre les précautions et les restrictions de l'étiquette la plus restrictive.

Le Fongicide REASON 500SC doit être utilisé dans le cadre d'un programme global de gestion intégrée des maladies. Ce programme prévoit le recours à des méthodes culturelles et mécaniques et, au besoin, à d'autres méthodes d'éradication chimique. Ces techniques englobent notamment l'utilisation de plantons de grande qualité, la rotation des cultures, l'établissement optimal de la plantation et de la récolte, la manutention appropriée des tubercules, les mesures sanitaires appropriées afin de réduire les niveaux d'inoculum et le recours aux épandages de fongicides après la récolte visant à réduire les maladies en entreposage.

Le Fongicide REASON 500SC ne supprime pas les maladies bactériennes pouvant être présentes dans les plantons.

Le traitement de semences fortement endommagées ou d'une qualité et d'une vigueur médiocres peut se traduire par une réduction de la germination, de la vigueur et/ou du rendement final. Le traitement des semences germées connues pour être de piètre qualité ou d'une vigueur médiocre peut se traduire par une réduction de la germination et/ou de la vigueur des semis. Éviter de traiter des plantons très germés. Il est communément connu, l'application de traitement des plantons peut retarder l'émergence lorsque la maladie n'est pas présente. En raison des conditions de qualité et d'entreposage des semences indépendantes de la volonté de Gowan Company, aucune garantie n'est faite quant à la germination des plantons de pommes de terre traités avec le Fongicide REASON 500SC.

Si des plantons doivent être entreposés ou conservés pendant quelques jours, s'assurer d'une circulation appropriée d'air frais dans le tas de plantons, à une humidité relative de 85 à 90 %. Entreposer les plantons à 7°C ou moins. Les températures supérieures à 10 °C favorisent la pourriture molle dans les plantons. Les plantons coupés et traités ne doivent pas être empilés à plus de 1,8 mètre de hauteur.

Après la coupe, les plantons traités doivent être mis en terre à plus de 7°C et le sol doit être suffisamment humide.

Lors du transport de plantons traités avec le Fongicide REASON 500SC, s'assurer de couvrir les plantons. NE PAS appliquer ce produit ni les semences traitées directement sur les habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

| CULTURE                                 | MALADIE   | DOSE      | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|---|---|-----------|--|
| Épinards, y compris les jeunes épinards | Répression du mildiou ( <i>Peronopora farinosa</i> f. sp <i>spinaciae</i> ) | 400 mL/ha | Débuter les applications avant l'apparition de la maladie, qui survient typiquement par temps humide ou lorsqu'il pleut ou que les rosées sont abondantes, approximativement entre le début de juin et après la mi-juin. Poursuivre les applications à intervalles de 7 jours. Ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance. Appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture totale du feuillage. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 4 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur les épinards. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte. Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

| CULTURE                  | MALADIE   | DOSE D'EMPLOI  | PÉRIODE D'APPLICATION   |
|--------------------------|---|--|---|
| Pomme de terre<br>Tomate | Brûlure alternarienne ( <i>Alternaria solani</i> )<br><br>Mildiou ( <i>Phytophthora infestans</i> ) | Fongicide REASON 500SC appliqué dans un mélange en réservoir avec Dithane DG*.<br>Appliquer le Fongicide REASON 500SC à raison de 200 mL/ha plus Dithane DG* à raison de 1,25 kg/ha.<br><br>Fongicide REASON 500SC appliqué dans un mélange en réservoir avec BRAVO 500. Appliquer le Fongicide REASON 500SC à raison de 200 mL/ha plus BRAVO 500 aux doses homologuées. | L'application du Fongicide REASON 500SC doit commencer lorsque les plants mesurent de 15 à 20 cm de haut ou lorsque la maladie menace (selon la première éventualité). Appliquer un fongicide présentant un mode d'action différent dans les 7 à 10 jours suivant l'application. Utiliser l'intervalle de pulvérisation le plus court quand les conditions favorisent le développement de la maladie. Utiliser l'intervalle de pulvérisation recommandé pour chaque application fongicide avant de procéder à l'application suivante. S'assurer que la zone à traiter est pulvérisée uniformément.<br><br>Pour l'épandage aérien, appliquer (pommes de terre seulement), le Fongicide REASON 500SC dans au moins 35 L d'eau par hectare, à une pression d'au moins 300 kPa. Consulter l'étiquette du produit d'association pour le mélange en cuve afin d'obtenir d'autres instructions concernant le mode d'emploi, les restrictions et les précautions. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 6 applications du Fongicide REASON 500SC par année. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

Pour les pommes de terre, appliquer avec de l'équipement terrestre ou aérien seulement. Pour les tomates, appliquer avec de l'équipement terrestre seulement (l'application par voie aérienne n'est permise).

Pour les pommes de terre, ne pas retourner dans les champs traités avant que les résidus n'aient séché.

Pour les tomates, prévoir un délai d'attente de 12 heures avant de retourner ou de permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées.

\* Lorsque d'autres formulations de mancozèbe sont utilisées, ajuster les doses d'emploi de façon à appliquer 935 grammes de matière active par hectare.

2023-0677  
2023-11-10

| CULTURE  | MALADIE                                      | DOSE D'EMPLOI   | PÉRIODE D'APPLICATION   |
|--|--|-----------------|---|
| Feuilles de navet  | Mildiou<br>( <i>Peronospora parasitica</i> ) | 400 à 600 mL/ha | Pour un résultat optimal, débiter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie.<br>Faire les applications à intervalles de 5 à 10 jours selon le degré d'infestation. Faire l'application à l'intervalle le plus court et/ou passer à la dose la plus élevée lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé. |
| <p>RESTRICTIONS : Ne pas faire plus de 2 applications du Fongicide REASON 500SC par saison de croissance.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte.</p> <p>Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement.</p> <p>Pour limiter la possibilité de résistance, ne pas faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.</p> <p>Le Fongicide REASON 500SC ne peut être appliqué que sur les variétés de navets destinées à la consommation humaine. Ne pas utiliser sur les navets fourragers dont les feuilles servent à l'alimentation du bétail.</p> <p>Le Fongicide REASON 500SC peut être appliqué sur les cultivars de navets cultivés uniquement pour les feuilles. Les racines de navet doivent être éliminées et ne doivent pas servir à l'alimentation du bétail.</p> |  |                 |   |

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

| CULTURE   | MALADIE   | DOSE      | PÉRIODE D'APPLICATION  |
|---|---|-----------|--|
| Haricots à gousse comestible et haricots verts à l'exception du haricot vert à écosser, à | Suppression de l'écoulement duvetoux ( <i>Pythium aphanidermatum</i> )    | 600 mL/ha | Débuter les applications dès que les conditions de la culture et/ou environnementales favorisent le développement de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation de 280 à 560 L/ha. Les applications répétées doivent être faites à intervalles de 7 jours. Toujours consulter vos services-conseils pour connaître les pratiques antiparasitaires recommandées dans votre région. |
| dolique à œil noir à écosser  | Répression de la brûlure phytophthoréenne ( <i>Phytophthora capsici</i> ) |           |  |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 3 applications de Fongicide REASON 500SC par saison de croissance. Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte. Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.

Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

2023-0677

2023-11-10

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

| CULTURE | MALADIE   | DOSE      | PÉRIODE D'APPLICATION   |
|---------|---|-----------|---|
| Basilic | Mildiou<br>( <i>Peronospora<br/>belbarhii</i> ) | 400 mL/ha | Pour supprimer le mildiou, effectuer une application foliaire à une dose de 400 mL/ha par application. Commencer les applications lorsque les conditions de la culture et/ou de l'environnement deviennent favorables au développement de la maladie. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 200 L/ha. Poursuivre les applications à un intervalle de pulvérisation de 7 jours. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas faire plus de 4 applications de Fongicide REASON 500SC par saison de croissance sur le basilic. Ne pas appliquer dans les 2 jours précédant la récolte. Appliquer au moyen d'équipement terrestre seulement.

Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance. Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

**AVIS À L'UTILISATEUR/L'ACHETEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Gowan Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Gowan Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Gowan Company de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous

| CULTURE | MALADIE   | DOSE            | PÉRIODE D'APPLICATION   |
|---------|---|-----------------|---|
| Tabac   | Moisissure bleue<br>( <i>Peronospora tabacina</i> ) | 400 – 600 mL/ha | Pour des résultats optimums, commencer les applications dès que les conditions de culture et/ou environnementales deviennent favorables au développement de la maladie. Les applications devraient être faites à intervalle de 5 à 10 jours, selon les conditions de maladie. |

**RESTRICTIONS :** Ne pas appliquer plus de 1600 mL/ha de Fongicide REASON 500SC (800 grams a.i./ha) par saison de croissance au tabac. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. Ne pas appliquer au tabac cultivé en serre. Pour limiter la possibilité de résistance, NE PAS faire plus d'une application du Fongicide REASON 500SC ou d'un autre fongicide du groupe 11 avant d'alterner avec un fongicide d'un groupe différent pour ce qui est de la gestion de la résistance.  
Ne pas entrer ou permettre à un travailleur d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

2023-0677

2023-11-10

**Recommandations en matière de gestion de la résistance :**

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide REASON 500SC (fénamidone) contient un fongicide du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide REASON 500SC et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Lorsqu'on utilise le Fongicide REASON 500SC ou d'autres fongicides du groupe 11, le nombre d'applications ne doit pas dépasser le tiers (33 %) du nombre total d'applications de fongicides par saison.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Utiliser en alternance avec des fongicides affichant un mode d'action différent de celui des fongicides du groupe 11, tous les 7 à 10 jours, après chaque épandage de Fongicide REASON 500 SC.
- Dans la mesure du possible, utiliser le Fongicide REASON 500SC ou d'autres fongicides du groupe 11 en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes pathogènes.
- Faire un maximum de six applications par année.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, ainsi que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimiques.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Contrôler l'efficacité de tous les fongicides prévus dans le programme de gestion des maladies par rapport à l'agent pathogène cible et consigner les autres facteurs susceptibles d'influer sur le rendement des fongicides et/ou le développement des maladies.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-960-4318

2023-0677

2023-11-10

### **Précautions en matière d'application**

- Ne pas mélanger en cuve le Fongicide REASON 500SC avec des pesticides, des engrais ou avec aucun additif chimique à moins qu'ils ne soient recommandés sur cette étiquette.
- Restrictions quant aux cultures de rotation : toutes les cultures peuvent être plantées en rotation en respectant un intervalle de replantation d'au moins 30 jours.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, ne pas l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Si le mélange à pulvériser demeure dans le réservoir jusqu'au lendemain ou pendant de longues périodes de temps durant la journée, bien agiter avant l'application.
- Lorsque le produit est appliqué comme élément d'un mélange en cuve, lire et suivre toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les doses d'emploi, les restrictions et les limites de pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus rigoureuses énoncées sur les étiquettes des deux produits, relativement au mélange, au chargement et à l'application.

Pulvérisateur de grandes cultures: **NE PAS** épandre lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Les rampes doivent se situer à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Épandage aérien: **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h au site de l'application. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1).

Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre le Fongicide REASON 500SC seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

2023-0677

2023-11-10

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou des zones d'activité humaine telles que des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire–Épandage aérien : Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes de sécurité ou un écran facial, les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit: Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Appliquer le Fongicide REASON 500SC dans au moins 35 litres d'eau par hectare, à une pression d'au moins 300 kPa.

**Zones tampons** de pulvérisation :

Les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou à dos.

Les zones tampons de pulvérisation précisées dans le tableau qui suit sont requises entre le point d'application directe et le côté le plus proche en aval des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs,

rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens/marins.

| Méthode d'application                        | Culture  | Zones tampons de pulvérisation (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques d'une profondeur: |                  |
|--|--|--|------------------|
|  |  | Inférieure à 1 m   | Supérieure à 1 m |
| Pulvérisateur de grande culture              | Légumes-bulbes, légumes-feuilles du genre Brassica, légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica, carottes, cucurbitacées, pommes de terre, épinards (y compris les jeunes épinards), tomates, feuilles de navet, le ginseng et les haricots à écosser, le basilic et le tabac | 1  | 1                |
| Aérienne - voilure fixe et voilure tournante | Pommes de terre  | 5  | 1                |

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE S572.1) indiquée sur les étiquettes de ces produits d'association.

#### Instructions de mélange :

Le Fongicide REASON 500SC doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre et bien calibré. Avant de verser le Fongicide REASON 500SC dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre.

Fongicide REASON 500SC appliqué avec des produits d'association :

- Verser la moitié de l'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur ou de mélange et commencer l'agitation.
- Verser d'abord le produit d'association dans le réservoir et bien agiter.
- Verser la quantité requise de Fongicide REASON 500SC dans l'eau et verser le reste du volume d'eau nécessaire.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et la pulvérisation.

2023-0677  
2023-11-10

### Délai d'attente avant la récolte

| Culture  | Délai d'attente avant la récolte |
|--|----------------------------------|
| Légumes-bulbes (groupe de cultures 3)              | 7 jours                          |
| Légumes-feuilles du genre Brassica                 | 2 jours                          |
| Légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica | 2 jours                          |
| Carottes   | 14 jours                         |
| Cucurbitacées                                      | 14 jours                         |
| Ginseng  | 14 jours                         |
| Pommes de terre                                    | 14 jours                         |
| Épinards (y compris les jeunes épinards)           | 2 jours                          |
| Tomates  | 14 jours                         |
| Haricots à écosser                                 | 3 jours                          |
| Feuilles de navet                                  | 2 jours                          |
| Basilic  | 2 jours                          |
| Tabac  | 30 jours                         |

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.